



Entre Deux

Supplément d'informations municipales

N° 806 – Semaine du 7 au 13 janvier 2019

Chères Moussignoies, chers Moussignols

L'équipe municipale et l'ensemble du personnel vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2019, pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Nous avons pris l'habitude après l'échange des vœux de vous rendre compte sur ce qui a été fait et de vous dire ce qui est envisagé pour l'année qui débute.

Si la baisse des dotations de l'Etat s'est stoppée pour 2018, nous n'avons pas récupéré les sommes perdues depuis 2013 : - 400 000€ entre 2013 et 2017.

Nous avons obtenu de ne plus être taxés pour ne pas être aux 25% de logements sociaux (mais n'avons néanmoins pas été remboursés des 150 000 € versés depuis 2016)

Malgré ces difficultés financières, les taux communaux des impôts locaux ont été maintenus au même niveau et n'augmenteront pas non plus pour 2019, même si on ne sait toujours pas comment nous serons remboursés de la taxe d'habitation qui est supprimée cette année pour une partie des contribuables.

Notre belle commune poursuivra néanmoins la mise à niveau de ses installations et équipements : les rues Lamaze et Cambacères ont été entièrement refaites (réseaux eau usée, eau pluviale, eau potable, défense incendie et voirie aux normes PMR (personnes à mobilité réduite))

Les logements du programme Moussy 4 seront livrés au cours du 1^{er} trimestre. Le chantier Pasteur sera terminé fin 2019 début 2020. Ces programmes qui comprennent une part de logements locatifs sociaux permettront de répondre en grande partie aux demandes locales. Le projet « Mieux manger en gaspillant moins » passe dans sa phase de réalisation sur le terrain : le maraicher a labouré les terres mises à sa disposition par la commune en vue d'une première récolte de légumes bio pour le printemps. La cuisine avec un chef sur place à la cantine démarrera à la rentrée prochaine.

En fonction des possibilités budgétaires, nous étudierons comment réaliser sur le budget 2019 : les travaux de maintenance et d'isolation sur la salle du Chêne, le terrain de foot synthétique et la salle de réception pour les familles en remplacement du foyer rural démoli pour faire Moussy 4. On ne pourra sûrement pas faire les trois cette année mais nous essayerons de faire au mieux.

Enfin on ne peut pas terminer des vœux sans remercier tous les bénévoles qui s'investissent toute l'année pour que Moussy continue d'être « ce beau village où il fait bon vivre ensemble. »

*Bonne année à toutes et à tous
Votre Maire, Bernard Rigault*

Infos administratives

Permanences Finances Publiques

Un service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est en place au Service des Impôts des Particuliers de Meaux.

L'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et munis des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous sur le site impots.gouv.fr (rubrique « Contact ») où ils accèdent, à tout moment, à de nombreuses informations et à l'offre de services en ligne, mais aussi par téléphone au **01.64.35.21.23** ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse.

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignement, remises de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous.

Changement de fréquences de la TNT

Le 29 janvier 2019, votre zone sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Ces travaux sur le réseau de télévision visent la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G et à l'avenir 5G).

Cette opération a pour but de répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité.

Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 29 janvier 2019.

Des informations sont mises à votre disposition et téléchargeables sur le site www.recevoirlatnt.fr

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appel, le **0970 818 818** (appel non surtaxé).

ASVP et Police intercommunale

A partir de la mi-janvier 2019 et comme cela a été dit au conseil municipal de décembre, **les incivilités et autres infractions au code de la route sur la commune seront verbalisées**. Rappelons qu'une période de prévention et de sensibilisation s'est déroulée de septembre 2018 à la mi-janvier 2019.

Infos scolaires

Rentrée scolaire 2019/2020

Les inscriptions scolaires pour l'école maternelle débutent dès à présent pour les enfants nés en 2016.

Se présenter en Mairie munis du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.



Emploi et formation

Recrutement par voie contractuelle de travailleurs handicapés

Vous avez un handicap reconnu par la CDAPH ou la COTOREP et vous désirez intégrer la Direction générale des Finances Publiques, vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances Publiques.

Pour tous renseignements et téléchargement d'un dossier de candidature, consultez le site www.economie.gouv.fr → recrutement → recrutement sans concours → recrutement travailleurs handicapés. En savoir plus et consulter les offres → DGFiP – avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2019 ou contactez le correspondant suivant :

Direction Départementale des Finances Publiques de Seine et Marne 38, avenue Thiers 77011 Melun Cedex.
Mme PATERNA Céline **01.64.87.83.66**
Date limite de dépôt des candidatures le 15 février 2019.

En cas d'urgence



Dentistes de garde : 08 92 23 11 28

Médecins de garde et Smur : 15

Pharmacie de garde : affichée à la pharmacie.

Gendarmerie : 01.60.03.00.19

Police intercommunale : 01.34.31.31.21

Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Pompiers : 18 (téléphone fixe) 112 (portable)

Taxi/VSL : 06 07 76 59 45

Emplacements défibrillateurs :

1 à l'entrée de la salle de l'Erable, rue de l'Erable

1 à côté du patio d'entrée du Groupe Scolaire du Chêne,

1 sur le mur de la mairie annexe, côté parking de la Poste, sous l'auvent.

1 à la Résidence Séniors Autonomes sur le mur intérieur près de la maison commune

1 à la Factory, face à Intermarché